

# **Proudhon, critique de l'intervention de l'État dans l'économie**

## **Des idées de Louis Blanc aux Ateliers Nationaux et à la Commission du Luxembourg**

Chantal Gaillard,  
Secrétaire générale de la Société Proudhon

Les Ateliers Nationaux ont constitué une des mesures phares de la IIe République. A travers sa polémique avec Louis Blanc, qui a joué un rôle essentiel dans cette expérience, Proudhon critique l'intervention de l'État dans l'économie, en multipliant les arguments contre « le système du Luxembourg » qu'il assimile au communisme et qui est incapable, selon lui, d'assurer une véritable démocratie dans le domaine économique comme dans le domaine politique.

### **Ateliers nationaux, Commission du Luxembourg, État, communisme, Liberté, Démocratie**

La IIe République est proclamée le 24 février 1848 et un gouvernement provisoire de 11 membres est institué, soulevant un grand espoir parmi le peuple français, lassé de la monarchie de juillet, régime au service de la grande bourgeoisie.

Mais ce gouvernement provisoire manque d'homogénéité : il est dominé par des républicains bourgeois attachés à l'ordre et à la propriété. L'aile gauche, très minoritaire, est constituée par deux socialistes, un théoricien Louis Blanc, et un ouvrier Albert (son vrai nom est Alexandre Martin) et un journaliste Flocon, rédacteur en chef de la réforme.

Aucun des trois n'est ministre. Mais le peuple compte sur Louis Blanc pour défendre ses intérêts face à la crise économique qui sévit depuis 1846, provoquant un énorme chômage surtout dans les villes. C'est donc sous la pression populaire et sous l'impulsion de Louis Blanc, que le décret du 25 février 1848 institue le droit au travail.

Proudhon pense que le gouvernement provisoire n'a pas vraiment pris conscience des conséquences pratiques de cette proclamation. En effet, il s'agit de trouver rapidement du travail à des dizaines de milliers de chômeurs. La solution traditionnelle consistait à créer des ateliers sociaux pour occuper les chômeurs à des travaux publics en attendant l'amélioration de la conjoncture économique. Une autre solution avait été proposée par Louis Blanc en 1839, dans son livre *L'Organisation du travail*, l'organisation par l'État d'associations ouvrières de production.

Le gouvernement provisoire, composé d'une majorité de bourgeois opposés à l'intervention de l'État, choisit la première formule mais en lui donnant un nouveau nom volontairement ambigu : les ateliers nationaux. Ceux-ci sont créés le 28 février 1848 par un décret de Marie, ministre des travaux publics, chargé de les organiser. Le ministre est bien embarrassé quand il voit que les ouvriers se ruent dans les bureaux d'enrôlement, mais il est rassuré quand il trouve un jeune ingénieur de centrale, Émile Thomas, qui propose de les organiser comme une armée.

Chaque ouvrier touche d'abord 2 francs par jour, puis 1,50 Fr. puis 1 franc, et il doit accomplir des travaux de terrassement à Montparnasse, au Champ-de-Mars etc. Fin mars 1848 il y a 21 000 ouvriers inscrits mais en juin ils sont près de 120 000.

Pour le Gouvernement Provisoire, le rôle des ateliers nationaux est multiple et ambigu. Il s'agit d'abord de calmer les ouvriers chômeurs en leur procurant de quoi nourrir leur famille et donc de les empêcher de manifester. Pour le ministre Marie il s'agit aussi de fournir éventuellement des troupes pour défendre le gouvernement contre les extrémistes parisiens. Enfin, le ministre a peut-être l'arrière-pensée de discréditer le socialisme à travers l'échec de ces ateliers, qui était d'une certaine façon programmé. En effet, les ouvriers passent plus de temps à discuter qu'à faire du terrassement, car les chefs se contentent de les encadrer, sans exiger des résultats précis. De plus, les ouvriers, qui sont qualifiés pour la plupart, n'apprécient pas de devoir faire uniquement des travaux de terrassement. Donc ils se démoralisent car ils ne se sentent pas utiles à la société. De leur côté, les bourgeois en ont assez de payer les ouvriers à ne rien faire, et ils s'inquiètent de les voir gagnés peu à peu à la propagande socialiste. En effet, beaucoup ont participé à la manifestation du 15 mai 48 organisée par les clubs et l'extrême gauche, dont les chefs, sauf Louis Blanc, sont arrêtés. C'est le début de la rupture entre la majorité gouvernementale et la gauche, rupture qui s'achèvera avec la fermeture des ateliers nationaux le 21 juin 1848. Les ouvriers de plus de 25 ans doivent partir en province (en Sologne ou dans les Landes) ou s'engager dans l'armée. C'est donc l'épreuve de force entre la bourgeoisie et le prolétariat ouvrier, comme le fait remarquer Tocqueville dans ses *Souvenirs*.

Cependant, les ateliers nationaux représentent une expérience qui fait date dans l'histoire sociale de notre pays. Pour les ouvriers ils ont une valeur symbolique : pour la première fois, l'État et la société reconnaissent leurs droits, et face aux patrons, l'État et la loi constituent un recours du fait de la proclamation du droit au travail. Celle-ci témoigne de la volonté d'une partie de la nation d'instaurer une république sociale grâce à l'intervention de l'État dans la vie économique. Mais comment Proudhon analyse-t-il cette expérience et comment juge-t-il l'intervention de l'État pour résoudre le chômage et le problème social ?

Les ateliers nationaux occupent une place relativement restreinte dans l'œuvre de Proudhon : on en trouve mention surtout dans les écrits concernant les événements de 1848, principalement dans les journaux créés par le philosophe du-

rant la IIe République et dans les *Confessions d'un révolutionnaire*, ouvrage dans lequel il réfléchit sur les causes de l'échec de la révolution de 1848. Mais ses carnets nous donnent sa réaction à l'état brut face à la création et au fonctionnement des ateliers nationaux : « On va tout ramener à l'État : communisme pur, dépression du travail, enchérissement, anarchie et toujours anarchie [...] Pas d'autre moyen pour nous tirer de là que la solution générale : le *mutuum*. »<sup>1</sup>

La critique est totale et exagérée (les ateliers nationaux n'ont rien de communiste !) car Proudhon reproche à Louis Blanc de vouloir faire la révolution par décret, donc par le haut et de façon autoritaire au profit de l'État. Ainsi, tout le mois de mars 1848 il continue à critiquer les mesures prises par le Gouvernement provisoire qu'il accuse de dictature.

Le philosophe apparaît ici sans illusion sur l'expérience des ateliers nationaux, mais dans la lettre qu'il adresse à Louis Blanc le 8 avril 1848, il émet une opinion plus nuancée :

« Votre projet d'organiser des ateliers nationaux contient une pensée vraie et que j'approuve, malgré mes critiques [...] Je veux dire que sous le nom d'ateliers nationaux vous entendez des *ateliers de fondation*, des *ateliers principes*, si je puis ainsi dire [...] Ce qui vous préoccupe est donc la nécessité de réaliser un principe, de donner corps et figure aux nouveaux droits, à la nouvelle institution, puis à la laisser se développer toute seule, par la vertu de l'idée, par l'énergie du principe. »<sup>2</sup>

Ainsi, Proudhon félicite Louis Blanc d'avoir mis en pratique un nouveau droit, d'avoir créé une nouvelle institution sociale qui applique le droit au travail. Mais, en même temps, il reproche à l'homme politique de s'être occupé lui-même de l'organisation des ateliers nationaux :

« [...] souffrez que je vous le dise, citoyen, l'organisation des ateliers est une besogne qui sort de vos attributions, non que la capacité vous manque, mais parce que votre position vous le défend.

Vous êtes membre du gouvernement ; vous représentez, non plus un parti, mais les intérêts généraux de la société. »<sup>3</sup>

Proudhon affirme ici qu'un homme d'État doit être au-dessus des classes sociales et des intérêts qu'elles représentent, et qu'il ne doit pas prendre la défense d'une classe de la société contre une autre. C'est pourquoi le philosophe propose naïvement à Louis Blanc de faire un échange insolite : « Voulez-vous, citoyen, vous charger de faire examiner et, s'il y a lieu, de faire accueillir par le gouvernement

---

1 Proudhon, P-J, *Carnets*, Paris, Librairie Marcel Rivière, 1968, tome 3, p. 21.

2 Proudhon, P-J, *Correspondance*, Paris, Librairie Lacroix, tome 2, p. 306.

3 *ibid*, p.307.

provisoire mon projet d'organisation du crédit ? Je me chargerai, en revanche, d'organiser vos ateliers ». <sup>4</sup>

Cet échange voulu par Proudhon s'explique par le fait que, pour lui, l'organisation du crédit relève éventuellement de l'État qui doit favoriser les conditions de la vie économique, mais que l'organisation du travail, c'est-à-dire de la production, ne relève pas du tout de l'État, sinon c'est le collectivisme ou le communisme, mais doit être pris en charge par les travailleurs eux-mêmes.

Cependant, pour le philosophe, l'organisation du crédit et celle du travail sont liées et poursuivent le même but : changer le système social, passer d'une société inégalitaire et autoritaire à une société égalitaire et mutualiste. Proudhon veut donc transformer les ateliers nationaux en associations ouvrières de production qui mettent en pratique le mutuellisme. Mais Louis Blanc ne répondit pas à cette proposition, qu'il dut trouver assez saugrenue.

Dans la *Solution du problème social* (mars 1848) Proudhon critique de façon très ironique le décret qui ordonne la création des ateliers nationaux en parodiant la première scène du *Médecin malgré lui* de Molière. Il reproche aux ateliers nationaux, tels qu'ils sont organisés par le gouvernement provisoire, d'être impuissants à réamorcer la pompe économique, car ils ne fournissent ni capitaux, ni demande, ni débouchés, qui auraient pu créer du travail pour tous les ouvriers. En effet, les ateliers nationaux sont le fruit d'une intervention artificielle du gouvernement, ils ne sont pas insérés dans le circuit économique. Cette critique ne manque pas de pertinence, elle témoigne d'une bonne connaissance des mécanismes économiques capitalistes, aussi bien que des défauts des mesures étatistes et dirigistes.

D'ailleurs Proudhon manifeste à d'autres reprises sa lucidité à l'égard des ateliers nationaux. D'abord lors de son discours à l'assemblée le 31 juillet 1848, dans lequel il affirme que les ateliers n'ont rien à voir avec le socialisme, mais aussi dans ses journaux successifs, où il explique leur échec par le fait qu'ils ont été dénaturés par les ennemis du peuple.

Dans *Le Représentant du peuple*, en 1848 Proudhon affirme : « Or, les ateliers nationaux ne sont pas, cela est aujourd'hui démontré, le fait de Louis Blanc ; l'idée des ateliers nationaux n'est pas sortie du Luxembourg. [...] Qui donc a inventé les ateliers nationaux, puisque ce n'est pas Louis Blanc ? Qui ? Ceux-là apparemment qui, plus tard, ont créé les commissions militaires ». <sup>5</sup>

En 1849, dans son journal *Le peuple*, Proudhon reprend la même thèse : « Tout le monde sait aujourd'hui que, si la déclaration du droit au travail était due

---

<sup>4</sup> *ibid.*

<sup>5</sup> Proudhon, P-J, *Mélanges*, Paris, Librairie Lacroix, 1868, tome 1, p. 123.

surtout à l'action socialiste, l'organisation des ateliers nationaux fut l'œuvre exclusive de la partie la moins avancée du gouvernement ».<sup>6</sup>

Ainsi, partageant l'analyse de Lamartine, Proudhon exonère totalement Louis Blanc de la responsabilité et de l'échec de cette expérience d'organisation du travail. Il accuse la droite du gouvernement de l'avoir sabotée et même d'avoir utilisé les ateliers nationaux, leur échec et leur fermeture, pour écraser le mouvement ouvrier. Cette analyse correspond à la réalité. Le philosophe figure donc parmi les témoins les plus lucides de ces événements douloureux, et il a été lui-même profondément affecté par le désastre de juin 1848 et par son impuissance face au massacre. Il revient longuement en novembre 1849 sur l'expérience des ateliers nationaux dans les *Confessions d'un révolutionnaire* car le but de l'ouvrage est d'expliquer les causes l'échec de la IIe République et d'en tirer les leçons pratiques. Le chapitre 10 est presque entièrement consacré à la question du droit au travail et à son application dans les ateliers nationaux, Proudhon voulant ici faire œuvre d'historien et de pédagogue, afin d'expliquer aussi clairement que possible à ses lecteurs, les véritables causes de l'échec de cette expérience sociale.

Il montre que le gouvernement provisoire s'est trouvé dans une impasse totale car il était pris entre les ouvriers et la majorité de droite qui composait l'Assemblée nationale. Proudhon évoque les trois solutions possibles pour réformer l'économie : la première consistait à faire de l'État un patron d'industrie, elle a été refusée par le gouvernement.

La deuxième était d'abolir le système capitaliste pour aboutir à une collectivisation complète de l'économie ; l'ensemble du peuple répugnait à cette solution, de même que Proudhon qui manifesta toute sa vie une haine viscérale à l'égard du communisme. La troisième solution était proche des idées de Proudhon, à savoir réformer le système de crédit, et pour commencer recourir à un emprunt d'État. Mais cela faisait peur à la bourgeoisie car cela rappelait des mauvais souvenirs, comme les assignats de la révolution française.

Proudhon insiste donc sur l'incapacité du gouvernement provisoire à réformer le système économique, mais il pense d'ailleurs que ce n'est pas son rôle, car pour lui, la révolution doit venir d'en bas, c'est-à-dire du peuple qui doit s'auto-organiser, et non pas d'en haut, c'est-à-dire de l'État, sinon on aboutit au communisme, donc à l'uniformisation et à l'écrasement de l'individu :

« Le gouvernement provisoire s'était bientôt aperçu qu'une rénovation économique, telle qu'il l'eût fallu pour donner satisfaction au peuple, n'était point affaire d'État. Il avait éprouvé que la nation répugnait à cette méthode révolutionnaire ; il sentait de plus en plus que ce qu'on lui avait proposé sous le nom d'organisation du travail, et qu'on avait cru si facile, lui était interdit. Ne voyant pas d'issue à ce labyrinthe, il

---

6 Proudhon, P-J, *Mélanges*, Paris, Librairie Lacroix, 1868, tome 2, p. 132.

avait pris le parti de rester dans l'expectative, et, en même temps qu'il provoquerait de son mieux la reprise des affaires, de nourrir les ouvriers sans travail, ce dont personne assurément ne pouvait lui faire un crime. »<sup>7</sup>

Cependant, le décret du 25 février 1848 instituant le droit au travail ne satisfait pas entièrement le peuple parisien qui réclame, le 28 février, lors d'une grande manifestation à l'Hôtel de ville, la création d'un ministère du travail. Après une longue discussion, le gouvernement provisoire, et surtout Lamartine, propose un compromis avec la création d'une « Commission du gouvernement pour les travailleurs » composée de près de 500 membres, des économistes de toutes les écoles, des patrons, et des délégués ouvriers élus par les divers corps de métiers, Commission présidée par Louis Blanc, assisté par Albert, vice président. Cette commission devait siéger au palais du Luxembourg, auparavant occupé par la chambre des pairs. Elle représentait pour les ouvriers un motif de satisfaction, d'abord d'un point de vue symbolique, mais aussi une conquête sociale, une reconnaissance de l'importance des ouvriers, car la Commission pouvait arbitrer les conflits sociaux. Mais son rôle était aussi intellectuel et politique car elle était un organe de réflexion, de discussion sur les différentes réformes sociales possibles pour aboutir à une société plus juste, une sorte de club à l'image de ceux de 1789.

Cette Commission se réunit dès le 1<sup>er</sup> mars. Le 20 mars, Louis Blanc expose son programme fondé sur le principe d'association : il faut, après entente avec le patronat, racheter les usines et les confier aux ouvriers qui éliront les directeurs. L'excédent des recettes servira à l'investissement, à un fonds de secours plus une réserve, et enfin à donner une participation aux ouvriers. Selon Louis Blanc les associations d'ateliers se multiplieront et se fédéreront, encouragées par l'État, et étant donné leur succès, elles se généraliseront.

Mais cette Commission, chapeautée par Louis Blanc, n'est pas appréciée par Proudhon qui la critique sans cesse, l'accusant de vouloir instaurer le communisme et d'abord de donner une importance exagérée à l'État.

Après les journées de juin 1848, et tout au long de l'année 1849, Proudhon, même après son emprisonnement en juin 1849, poursuit dans la presse sa polémique avec Louis Blanc sur le rôle de l'État. De sa prison il continue à écrire des articles pour *La Voix du peuple* et, attaqué par Louis Blanc et Pierre Leroux, il leur répond durant tout le mois de décembre 1849. Les talents de pamphlétaire de Proudhon se manifestent fortement dans ces articles dont le thème essentiel est constitué par l'exposé de leurs divergences concernant le rôle que doit avoir l'État dans une véritable république sociale.

Dans l'article du 3 décembre 1849, d'entrée de jeu, Proudhon insiste avec beaucoup d'ironie sur l'importance de l'État dans la doctrine de Louis Blanc : « On

---

<sup>7</sup> Proudhon, P-J, *Les Confessions d'un révolutionnaire*, Paris, Librairie Marcel Rivière, 1929, pp. 151-152.

sent que le célèbre utopiste combat pour ses foyers et ses dieux : car l'État, le pouvoir, c'est le patrimoine, c'est le sens et la vie de Louis Blanc. Soufflez sur l'État, Louis Blanc est un homme mort. »<sup>8</sup>

Puis Proudhon expose très clairement l'apport de la révolution de 1848 : « la Révolution de Février a posé deux questions capitales : l'une économique c'est la question de travail et de propriété ; l'autre, politique, c'est la question de gouvernement ou d'État. »<sup>9</sup>

Après avoir affirmé que « la ligne révolutionnaire » est à peu près d'accord sur l'essentiel de la réforme économique à opérer, Proudhon constate que la question politique du gouvernement et de l'État n'a même pas été posée en 1848, alors que pour lui elle est essentielle. Il va donc la poser dans ses articles de *la Voix du peuple* :

« Nous affirmons donc, et jusqu'à présent nous sommes seul à l'affirmer, qu'avec la révolution économique, que l'on ne conteste plus, l'État doit entièrement disparaître ; que cette disparition de l'État est la conséquence nécessaire de l'organisation du crédit et de la réforme de l'impôt... [...] D'autres, au contraire, parmi lesquels se distinguent en première ligne Louis Blanc et Pierre Leroux, soutiennent qu'après la révolution économique, il faut continuer l'État, réserve faite d'une organisation de l'État, sur laquelle il n'ont fourni, jusqu'à cette heure, ni principe ni plan. »<sup>10</sup>

Ensuite, en examinant la nature de l'État, son but, ses attributions, Proudhon veut prouver que

« l'État sera reconnu chose superflue, par conséquent nuisible, impossible ; le gouvernement sera une contradiction. »<sup>11</sup>

Proudhon précise qu'il étudie le problème de l'État seulement dans le cadre de la nouvelle organisation économique préconisée par le mouvement socialiste (Louis Blanc, Leroux et lui-même par exemple) :

« Pour vider le différend, nous avons donc reconsidéré l'État, non plus au point de vue de l'ancienne société, qui l'a naturellement et nécessairement produit, et qui va finir ; mais au point de vue de la société nouvelle, telle que la font ou la doivent faire les deux réformes fondamentales et corrélatives du crédit et de l'impôt. »<sup>12</sup>

---

8 Proudhon, P-J, *Mélanges*, Paris, Librairie Lacroix, 1870, tome 3, p. 6.

9 *ibid.*, p.7.

10 Proudhon, P-J, *Mélanges*, op.cit., tome 3, p.8.

11 *ibid.*, p.9.

12 *ibid.*

### Proudhon examine d'abord *La nature de l'État*

Il conteste la définition qu'en donne Louis Blanc :

« L'État, dans un régime démocratique, c'est le pouvoir de tout le peuple, servi par ses élus ; c'est le règne de la liberté »<sup>13</sup>. Pour Proudhon au contraire, l'État n'est jamais démocratique : « l'État est la constitution extérieure de la puissance sociale. Par cette constitution extérieure de sa puissance et souveraineté, le peuple ne se gouverne pas lui-même : c'est, tantôt un individu, tantôt plusieurs, qui, à titre électif ou héréditaire, sont chargés de le gouverner, de gérer ses affaires [...] »<sup>14</sup>

En effet, pour le Franc-Comtois, le peuple « être humain collectif » est nié dans l'État car il est obligé de déléguer son pouvoir à des intermédiaires qui le trahissent. Or, le peuple est capable de gouverner seul sans intermédiaire :

« Nous affirmons, au contraire, que le peuple, que la société, que la masse, peut et doit se gouverner elle-même [...]. En deux mots : nous nions le gouvernement et l'État, parce que nous affirmons, ce à quoi les fondateurs d'État n'ont jamais cru, la personnalité et l'autonomie des masses.

Nous affirmons de plus que toute constitution d'État n'a d'autre but que de conduire la société à cet état d'autonomie ; que les différentes formes d'État, depuis la monarchie absolue jusqu'à la démocratie représentative, ne sont toutes que des moyens termes [...] »<sup>15</sup>

Ainsi, les formes d'États qui se sont déployées dans l'histoire n'ont fait que préparer l'avènement de l'anarchie :

« Nous affirmons, enfin, que cette anarchie, qui exprime, comme on le voit maintenant, le plus haut degré de liberté et d'ordre auxquels l'humanité puisse parvenir, est la véritable formule de la république, le but auquel nous pousse la révolution de février ; de telle sorte qu'entre République et gouvernement, entre le suffrage universel et l'État, il y a contradiction. »<sup>16</sup>

Pour Proudhon ce régime politique est le seul totalement en adéquation avec la réforme économique qu'il prône, puisque celle-ci donne totalement le pouvoir au peuple dans les entreprises et au sein des associations de producteurs.

---

13 *ibid.*, p.10.

14 *ibid.*, p.11.

15 *ibid.*, p.12.

16 *ibid.*



## Du but ou de l'objet de l'État.

Selon Proudhon la justification de l'État par Louis Blanc est incompatible avec la réforme économique :

« L'État est une représentation de la société, organisée extérieurement pour protéger le faible contre le fort [...] La constitution de l'État suppose donc nous le disions tout à l'heure, un profond antagonisme social, *homo homini lupus* : c'est ce que dit Louis Blanc lui-même, lorsque, après avoir distingué les hommes en forts et faibles, se disputant, comme des bêtes féroces, leur nourriture, il fait intervenir entre eux, comme médiateur, l'État. »<sup>17</sup>

Donc Proudhon affirme que si l'antagonisme social disparaît, il n'y a plus besoin d'État : « Après la déchéance du capital, la conservation de l'État, bien loin de protéger la liberté, ne peut que compromettre la liberté. »<sup>18</sup>

Ensuite, examinant toutes les fonctions de l'État (l'armée, la police, la justice, le budget, la monnaie) Proudhon cherche à démontrer que toutes ces fonctions sont à réformer ou à supprimer :

« Il n'y a rien, absolument rien dans l'État, du haut de la hiérarchie jusqu'en bas, qui ne soit abus à réformer, parasitisme à supprimer, instrument de tyrannie à détruire. Et vous nous parlez de conserver l'État [...] Allez, vous n'êtes point un révolutionnaire ; car le véritable révolutionnaire est essentiellement simplificateur et libéral. Vous êtes un mystificateur, un escamoteur ; vous êtes un brouillon. »<sup>19</sup>

## Troisième point examiné, d'une destination ultérieure de l'État

Proudhon expose les nouvelles fonctions que l'État pourrait avoir d'après les réformateurs socialistes et en particulier Louis Blanc et Pierre Leroux, qui affirment que l'État serait capable de changer de nature et de devenir un *État-serviteur*, après avoir été un *État-maître*. Proudhon réfute fortement cette idée :

« Nous croyons, à l'encontre de Pierre Leroux et de Louis Blanc, que la théorie de l'État tutélaire, généreux, dévoué, producteur, initiateur, organisateur, libéral et progressif, est une utopie, une pure illusion de leur optique intellectuelle [...] Voilà ce qui nous sépare de ces deux hommes, dont nous n'avons jamais songé, quoi qu'ils disent, à nier les talents et les services, mais dont nous déplorons l'hallucination obstinée. Nous ne croyons pas à l'État serviteur : c'est pour nous tout simplement une contradiction. »<sup>20</sup>

---

17 *ibid.*, pp. 16-17.

18 *ibid.*

19 *ibid.*, p.19.

20 *ibid.*, p. 21.

Proudhon donne ensuite l'estocade à son adversaire en mettant le doigt sur la contradiction que comportent les affirmations successives de Louis Blanc concernant la liberté et l'État :

« Votre théorie, disons-nous, implique contradiction dans ces termes, puisqu'elle prétend faire de la liberté une création de l'État, tandis que c'est l'État, au contraire, qui doit être une création de la liberté. En effet, si l'État s'impose à ma volonté, l'État est maître ; je ne suis pas libre ; la théorie est à bas. Elle est en contradiction avec les faits antérieurs, puisqu'il est certain, et reconnu par vous, que tout ce qui s'est produit, dans la sphère de l'activité humaine, de positif, de bon et de beau, a été le produit exclusif de la liberté, agissant indépendamment de l'État, et presque toujours en opposition avec l'État ; ce qui mène droit à cette proposition, qui ruine votre système, que la liberté se suffit à elle-même et n'a pas besoin de l'État. »<sup>21</sup>

Ensuite Proudhon reprend ses principaux arguments pour montrer l'inutilité de l'État si on opère une réorganisation économique et sociale dans laquelle la liberté doit avoir le dernier mot :

« La constitution de l'État suppose en outre, quant à son objet, que l'antagonisme ou l'état de guerre est la condition essentielle et indélébile de l'humanité, condition qui nécessite, entre les faibles et les forts, l'intervention d'une force coercitive qui mette fin aux combats par une oppression générale. Nous soutenons qu'à cet égard la mission de l'État est finie ; que, par la division du travail, la solidarité industrielle, le goût du bien-être, la répartition égale du capital et de l'impôt, la liberté et la justice obtiennent de plus sûres garanties que toutes celles que leur offraient jadis la religion et l'État.

Quant à une transformation utilitaire de l'État, nous la considérons comme une utopie que contredisent à la fois et la tradition gouvernementale, et la tendance révolutionnaire, et l'esprit des réformes économiques désormais admises. Dans tous les cas, nous disons qu'à la liberté seule appartiendrait de réorganiser le pouvoir, ce qui équivaut aujourd'hui à une exclusion complète du pouvoir. »<sup>22</sup>

Le numéro 87 de la *Voix du peuple* des 26-27 décembre 1849, intitulé *A propos de Louis Blanc, De l'utilité présente et de la possibilité future de l'État*, reprend cette polémique au sujet de l'État en répondant à un article de l'homme politique. L'argument essentiel de ce dernier n'est pas nouveau, puisqu'il consiste à affirmer que l'État peut devenir un État serviteur. Proudhon reproche à Louis Blanc de ne pas le démontrer : « Ainsi, *l'État serviteur*, voilà la réponse de Louis Blanc à ma première interpellation. Quant à la question de savoir comment l'État peut devenir réellement et effective-

---

21 *ibid.*, p.22.

22 *ibid.*, p. 23.

ment *serviteur* ; comment, étant *serviteur*, il peut encore être l'État, Louis Blanc ne s'en explique pas : il garde un silence prudent. »<sup>23</sup>

Proudhon accuse ensuite Louis Blanc de se dérober, de se contenter d'injures à son égard et de fuir le débat d'idées. Cela met en rage le philosophe qui lui-même quitte le débat pour l'invective :

« Et cet homme, l'Américo Vespucci du socialisme, a fait, malgré sa crasse ignorance, un livre que tout le monde a lu, *De l'organisation du travail* ! Sans savoir un mot de l'organisation, il s'est fait compter, à force de palabres, parmi les organisateurs ! Le 22 février, le peuple, attiré par l'étiquette, l'a choisi le premier pour faire partie du Gouvernement Provisoire. »<sup>24</sup>

Les critiques de Proudhon envers Louis Blanc continuent, de façon indirecte, dans une « Lettre aux délégués du Luxembourg » publiée dans la *Voix du peuple* du 12 janvier 1850. Proudhon rappelle d'abord qu'il avait proposé dès avril 1848 dans sa brochure *Organisation du crédit et de la circulation*, « les deux idées capitales qui sont entrées avant dans la conscience du peuple et servent aujourd'hui de formules à la révolution : *Abolition de l'usure. Abolition de l'impôt.* »<sup>25</sup>

Proudhon précise qu'il a repris ces idées dans ses journaux *le Représentant du peuple* et *le Peuple*, : elles ont d'abord suscité surtout de la méfiance, mais avec le temps, elles ont été admises par ceux qui veulent changer le système économique. Cependant Proudhon reproche aux délégués du Luxembourg de n'avoir pas compris les conséquences de ce programme, la principale étant l'abolition de l'État. Proudhon cherche à démontrer la contradiction dans laquelle se débat Louis Blanc, et à sa suite les délégués de la commission du Luxembourg. Pour cela, partant du principe que l'État n'existe que pour l'impôt, le philosophe affirme qu'il suffit de réformer le crédit, l'impôt et le système économique, pour rendre l'État inutile, puisque sans justification. Donc sa suppression est la seule façon de donner le pouvoir au peuple :

« Il est évident que le peuple, se conduisant comme un homme en âge de majorité, se passant des services et de la tutelle de l'État, serait alors son propre roi, son président, son mandataire, son tout [...] Ne faudrait-il pas conclure encore que l'État n'est qu'un monstrueux parasitisme, l'aîné de l'usure et de l'agio, et dont le service unique est d'entretenir la santé du peuple comme le ténia conserve la santé de l'individu, en lui suçant le sang et la graisse ? Certes, on ne vous a jamais fait, citoyens délégués, de telles révélations au Luxembourg. [...] L'abolition de l'impôt c'est l'abolition de l'État, l'abolition de la dictature, l'abolition du ministère du progrès, la mort aux mouchards et

---

23 *ibid.*, p. 43.

24 *ibid.*, p. 45.

25 *ibid.*, p. 82.

aux rats de cave. Que dirai-je de plus ? L'abolition de l'impôt, c'est l'abolition de l'utopie, l'abolition du socialisme négatif, théologique et métamorphique, l'abolition de la négation et de la protestation : *Destruam et aedificabo.* »<sup>26</sup>

Un an plus tard, en 1851, dans *L'idée générale*, Proudhon revient dans sa troisième étude *Du principe d'association*, sur sa critique de la doctrine de Louis Blanc, en particulier sur sa conception de l'association :

« L'Égalité ! J'avais toujours cru qu'elle était le fruit naturel de la liberté, qui elle au moins n'a besoin ni de théories ni de contraintes. J'avais cru, dis-je, que c'était à l'organisation des forces économiques, la division du travail, la concurrence, le crédit, la réciprocité, à l'éducation surtout, de faire naître l'égalité. Louis Blanc a changé tout cela. Nouveau Sganarelle il place l'Égalité à gauche, la Liberté à droite, la Fraternité entre deux, comme Jésus-Christ entre le bon et le mauvais larron. Nous cessons d'être libres tels que nous fait la nature, pour devenir préalablement, par un coup d'État, ce que le travail seul peut nous faire, égaux ; après quoi, nous redeviendrons plus ou moins libres, dans la mesure des convenances du gouvernement.

*De chacun suivant sa capacité*

*A chacun suivant ses besoins*

Ainsi le veut l'égalité suivant Louis Blanc. »<sup>27</sup>

Proudhon critique la conception de l'égalité de Louis Blanc en insistant sur le fait qu'il sera impossible d'évaluer objectivement la capacité et les besoins de chaque individu, beaucoup surévalueront leurs capacités et leurs besoins tandis que la société les sous-évaluera.

La troisième étude se termine sur une exécution en règle de l'action politique de Louis Blanc :

« A cet égard, une grave responsabilité pèsera dans l'histoire sur Louis Blanc. C'est lui qui, au Luxembourg, avec son logogriphe *égalité-fraternité-liberté*, avec ses abraxas *De chacun... à chacun...* a commencé cette opposition misérable de l'idéologie aux idées, et soulevé contre le socialisme le sens commun. Il s'est cru l'abeille de la révolution, il n'en a été que la cigale. Puisse-t-il enfin, après avoir empoisonné les ouvriers de ses formules absurdes, apporter à la cause du prolétariat, tombé un jour d'erreur en ses débiles mains, l'obole de son abstention et de son silence ! »<sup>28</sup>

---

26 *ibid.*, pp. 84-85.

27 Proudhon, P-J, *Idée générale de la Révolution*, Librairie Rivière, Paris, 1924, p.173.

28 *ibid.*, p. 176.

La critique proudhonnienne de Louis Blanc semble presque obsessionnelle car elle réapparaît à l'extrême fin de la vie du philosophe dans *De la capacité politique des classes ouvrières* : tout le chapitre 3 est consacré à la critique du *Système communiste ou du Luxembourg*

« Le système du Luxembourg, le même au fond que ceux de R Owen, des Moraves, de Campanella, de Morus, de Platon, des premiers chrétiens etc. système communiste, gouvernemental, dictatorial, autoritaire, doctrinaire, part du principe que l'individu est essentiellement subordonné à la collectivité ; que d'elle seule il tient son droit et sa vie ; que le citoyen appartient l'État comme l'enfant à la famille ; qu'il est en sa puissance et possession, *in manu*, et qu'il lui doit soumission et obéissance en toutes choses. En vertu de ce principe fondamental de la souveraineté collective et de la subalternisation individuelle, l'école du Luxembourg tend, en théorie et en pratique, à ramener tout à l'État, ou ce qui revient au même, à la communauté [...]. »<sup>29</sup>

Louis Blanc est encore une fois accusé de communisme, même s'il a toujours protesté contre cette interprétation de sa doctrine. Durant plusieurs pages Proudhon développe ses arguments contre le communisme du *Système du Luxembourg*. Il l'accuse de se contenter d'imiter l'ancienne société en conservant les anciens principes comme l'autorité, les associations, le suffrage universel et les droits de l'homme, qui sont seulement retournés contre la bourgeoisie, et plus tard en fin de compte contre le peuple. La critique proudhonnienne du système politique qu'il attribue au « système du Luxembourg », donc à Louis Blanc, est particulièrement sévère :

« Une démocratie compacte fondée en apparence sur la dictature des masses, mais où les masses n'ont de pouvoir que ce qu'il en faut pour assurer la servitude universelle [...]. Le suffrage universel organisé de manière à servir de sanction perpétuelle à cette tyrannie anonyme, par la prépondérance des sujets médiocres ou même nuls, toujours en majorité, sur les citoyens capables et les caractères indépendants, déclarés suspects et naturellement en petit nombre. »<sup>30</sup>

Quant à la critique du système économique, elle n'est pas moins sévère :

« C'est ainsi que, dans les conceptions du Luxembourg, le domaine public devait amener la fin de toute propriété ; l'association entraîner la fin de toutes les associations séparées ou leur résorption en une seule ; la concurrence tournée contre elle-même, aboutir à la suppression de la concurrence ; la liberté collective, enfin, englober toutes les libertés corporatives, locales et particulières. »<sup>31</sup>

---

29 Proudhon, P-J, *De la capacité politique des classes ouvrières*, Librairie Rivière, Paris, 1924, p. 112.

30 *ibid.*, p. 115.

31 *ibid.*

Cette critique du système communiste apparaît particulièrement lucide et prophétique à la lumière de l'histoire du XXe siècle ...

Ainsi, selon Proudhon, le système du Luxembourg est incapable de changer la vie économique politique et sociale car il ne modifie pas en profondeur les bases économiques de la société. Cependant, à la fin du chapitre, Proudhon reconnaît deux vertus au communisme de son époque :

« Toutefois, il est deux choses que nous devons noter à l'avantage du communisme : la première, c'est que à titre de première hypothèse, il était indispensable à l'éclosion de l'idée vraie ; la seconde, qu'au lieu de scinder, comme a fait le système bourgeois, la politique et l'économie politique et d'en faire deux ordres distincts et contraires, elle a affirmé l'identité de leurs principes et essayé d'en opérer la synthèse. »<sup>32</sup>

## **Conclusion**

En conclusion, on peut dire qu'il y a une incompatibilité totale entre Proudhon et Louis Blanc, du point de vue de leur doctrine, mais aussi certainement entre ces deux personnalités opposées. Même si, à quelques rares occasions, Proudhon a reconnu l'apport positif de Louis Blanc à la IIe République, il persiste à voir dans celui-ci avant tout un communiste, donc un danger pour l'humanité, qu'il faut dénoncer et combattre.

Cependant, à l'écart de cette critique de Louis Blanc, Proudhon a évolué après 1850 en ce qui concerne le rôle qu'il attribue à l'État dans son système fédéraliste. Parallèlement à son évolution concernant la propriété, conservée dans un nouveau cadre économique, Proudhon admet l'existence d'un État purgé de son verticalisme et de son autoritarisme coercitif, grâce au mutuellisme, et au fédéralisme à la fois économique et politique. Ce nouvel État ne sera pas extérieur à la société, mais seulement une de ses composantes, en tant qu'organe de régulation et de coordination. Il aura un rôle créatif, en impulsant des projets économiques et en rendant des arbitrages. C'est donc un État très différent de celui voulu par Louis Blanc.

---

<sup>32</sup> *ibid.*, p. 118.